



CHRISTINE LAGARDE
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefe.gouv.fr>

Paris, le 6 novembre 2008
810

Christine LAGARDE se félicite de la mise en œuvre de l'enveloppe de 5 Md€ de prêts sur fonds d'épargne aux collectivités locales

Afin de faciliter le financement des collectivités locales d'ici à la fin de l'année, le Gouvernement a décidé d'ouvrir une enveloppe exceptionnelle de 5 milliards d'euros de prêts sur fonds d'épargne à destination des collectivités locales.

La moitié (2,5 milliards d'euros) de cette enveloppe sera distribuée directement par la Caisse des dépôts et consignations sous forme de prêts aux collectivités territoriales.

L'autre moitié (2,5 milliards d'euros) prendra la forme de prêts de refinancement octroyés aux établissements de crédit afin que ceux-ci puissent continuer de financer les collectivités locales. Cette enveloppe de 2,5 milliards d'euros de prêts de refinancement a fait l'objet d'une adjudication par enchères le 4 novembre 2008. Les résultats de cette adjudication sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Etablissement de crédit	Montant alloué (en millions d'euros)
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	100
Crédit Agricole S.A.	950
Dexia Crédit Local	1 450
TOTAL	2 500

Le taux d'intérêt moyen qui ressort de l'adjudication est de 0,66% au-dessus du coût de la ressource du livret d'épargne populaire. Les prêts effectués directement par la CDC aux collectivités locales seront tarifés au coût de la ressource du livret d'épargne populaire augmenté de ce même 0,66%. Ce taux correspond, à la date du 4 novembre et pour des prêts à 20 ans, à un taux équivalent Euribor de Euribor 3 mois augmenté de 0,40%.

Les prêts proposés aux collectivités locales dans le cadre de cette enveloppe sont d'une durée maximale de 20 ans et pourront uniquement servir à financer les opérations d'investissement inscrites au budget 2008 des collectivités locales françaises. Les prêts octroyés seront nécessairement des prêts standards, à l'exclusion de tout prêt « structuré » (c'est-à-dire notamment tout prêt prévoyant des barrières activantes ou désactivantes, des stratégies de pente ou sur devises).

Contacts Presse :

Cabinet de Christine LAGARDE - Jean-Marc PLANTADE / Elisa GHIGO : 01 53 18 41 35
Presse internationale - Bruno SILVESTRE : 01 53 18 41 35